

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Délib.2012.46 Délibération pour choix entreprise nettoyage toit du préau école

L'an deux mille douze et le trois mai,

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Prim, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mr Patrick BARRAUD, Maire.

Date de convocation : 25 avril 2012

Présents : Mrs Patrick BARRAUD, Didier GERIN, Michel CROS, Guy BATTAGLINI, Michel RÔDEL, Pierre GUILLET, Franck DENOLLY.

Mesdames : Daphné GAULT, Noélie LASCOLS

Absentes excusées : Annick MOURARET, Sylviane VANEL

Absent excusé : Stéphane JODAR

Absent(e)s : Sylviane MONNOT, Eric CLO, Pierre VALVERDE

Pouvoirs d'Annick MOURARET à Daphné GAULT ; de Sylviane VANEL à Pierre GUILLET ; de Stéphane JODAR à Guy BATTAGLINI

Secrétaire de séance : Michel CROS

Monsieur le Maire demande à M l'Adjoint aux travaux de présenter les différents devis qu'il a reçus concernant le nettoyage du toit du préau de l'école.

La présentation de ces devis fait ressortir que l'entreprise la mieux disante est ACTI RENOV pour un montant de 720 €uros HT.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de suivre l'avis de M l'Adjoint aux travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Décide de retenir l'entreprise ACTI RENOV pour un montant de 720 €uros HT dans le cadre de ce chantier.**

- **Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire :

P. BARRAUD